

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **quatrième jour de juin 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

01-06-195

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 10 avril, 20 avril et 7 mai 2001.

ADOPTÉE

01-06-196

Nomination du maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseiller André Bergeron, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

01-06-197

Permis de colportage – Demande de reconnaissance d'un organisme

ATTENDU les dispositions de l'article 9 du règlement no 565-98 relatif au colportage et au commerce des non-résidents;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de reconnaître l'organisme La Maison Carignan inc. aux fins du règlement no 565-98 pour la période déterminée à la demande.

ADOPTÉE

01-06-198

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 9 mai 2001
 - nos 1CH000741 & 1CH000742 9 224.16 \$
- En date du 11 mai 2001
 - no 1CH000743 1 569.50 \$
- En date du 15 mai 2001
 - nos 1CH000744 & 1CH000745 9 909.50 \$
- En date du 22 mai 2001
 - nos 1CH000746 à 1CH000754 20 739.47 \$
- En date du 22 mai 2001
 - nos 1CH000755 à 1CH000757 ANNULER
- En date du 22 mai 2001
 - no 1CH000758 55 000.00 \$
- En date du 23 mai 2001
 - nos 1CH000759 à 1CH000761 10 444.58 \$
- En date du 30 mai 2001
 - nos 1CH000762 & 1CH000763 21 047.37 \$
- temps supplémentaire des périodes 200119 à 200122

ADOPTÉE

01-06-199

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 4 juin 2001
 - nos 1CH000764 à 1CH000866 444 330.36 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 4 juin 2001
 - nos 1Ch200012 & 1CH200013 73 822.42 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

01-06-200

Congrès de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la greffière de la Cour municipale, Louise Levasseur à assister au congrès 2001 de l'AGCMQ du 3 au 5 octobre 2001 au Mont Tremblant. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

01-06-201

Demande de subvention salariale à Emploi-Québec

ATTENDU QU'il existe un programme d'aide financière pour la création d'emploi au Centre local d'emploi de l'Érable;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenté une demande de subvention salariale dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à présenter un projet de subvention salariale au Centre local d'emploi de l'Érable dans le cadre du programme de subvention salariale.

Il est également unanimement résolu que le directeur général et greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs au dit projet.

ADOPTÉE

01-06-202

Congrès de l'Association des Cadres financiers municipaux du Québec

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu :

Que le conseil autorise Madame Louise Bergeron à participer au colloque annuel 2001 organisé par l'Association des cadres financiers municipaux du Québec. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

01-06-203

Signalisation routière – Club Auto-Neige des Bois-Francis

ATTENDU QU'une demande de signalisation routière a été présentée par le Club autoneige des Bois-Francis inc. pour permettre aux autoneigistes de traverser les rangs et rues situés sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait l'étude de la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'installation de la signalisation routière pour les autoneigistes qui traverseront les rangs et rues de la Ville de Princeville.

QUE Monsieur Bruno Vigneault, directeur des travaux publics soit avisé de la nouvelle directive relative à la signalisation routière.

ADOPTÉE

01-06-204

Demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement du Québec

ATTENDU QUE le conseil a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme de « Travaux d'infrastructures Canada Québec » pour permettre la fourniture des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la Plage Paquet et du Domaine Paquet;

ATTENDU QUE le conseil doit transmettre une copie de la demande au ministère de l'Environnement du Québec pour obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise le greffier à présenter une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux d'infrastructures pour la fourniture des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la Plage et du Domaine Paquet.

QUE le conseil mandate la firme Teknika inc. pour présenter la dite demande d'autorisation au ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉE

01-06-205

Réparation d'un pont rang 6

ATTENDU QU'une évaluation des travaux de réfection du pont du 6^e rang a été présentée au conseil;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires pour la sécurité des usagers qui empruntent ce rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise la réparation du pont du 6^e rang de la Ville de Princeville selon l'évaluation présentée par le service technique de la voirie municipale.

ADOPTÉE

01-06-206

Soumissions pour achat camion 10 roues

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues et déposé par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à Charest Automobiles Ltée au coût de 131 577,10\$ (taxes incluses).

QUE le présent contrat soit accordé conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales du Québec.

ADOPTÉE

Soumissions réfection du 10^e rang ouest

Étant donné la complexité du projet, le conseil met à l'étude les soumissions reçues.

01-06-207

Rejet des soumissions de l'agrandissement de l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions reçues et déposé par le greffier pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE le coût des travaux s'avèrent trop dispendieux pour le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil rejette les soumissions présentées pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville de Princeville.

QU'un avis écrit soit transmis aux soumissionnaires qui ont présenté des soumissions relativement au projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

01-06-208

Élargissement route 116

ATTENDU QUE suite au moratoire imposé par le Gouvernement du Québec sur le réaménagement à 4 voies de la route 116 – Phase 111 entre Princeville et Plessisville, une réflexion de la part des parties concernées s'est imposée;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a produit un nouveau plan ressemblant étrangement au plan initial du projet de réaménagement à 4 voies de la route 116;

ATTENDU QU'une rencontre entre les dirigeants du Ministère des Transports et de la Ville de Princeville a eu lieu au cours du mois de mai;

ATTENDU QU'une rencontre d'information a été organisée par la Ville de Princeville avec les propriétaires situés en bordure de la route 116 pour l'explication du nouveau tracé du ministère;

ATTENDU QUE la rencontre a permis d'apprendre des propriétaires concernés qu'ils s'opposaient unanimement au nouveau plan déposé par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE le conseil désire réitérer les démarches qui ont été entreprises depuis le début du projet en ajoutant les considérants suivants;

ATTENDU QUE le réaménagement à 4 voies de la route 116 – Phase 111 s'inscrit dans un projet global qui vise à permettre un plus grand flux du trafic qui augmente d'année en année principalement causé par le transport lourd;

ATTENDU QUE ce réaménagement permettra une consolidation du transport et de l'activité économique dans l'ensemble de la région;

ATTENDU QUE les impacts causés par ce réaménagement amènera les gens du secteur à réévaluer les activités de leur opération commerciale;

ATTENDU QUE les impacts positifs de ce réaménagement profitera plus particulièrement aux usagés qui empruntent cette voie de circulation et non aux résidents du secteur;

ATTENDU QUE le bruit et les conditions d'entretien auront un plus grand impact sur l'environnement des résidents dans le secteur tel que le rapprochement des maisons, l'épandage des abrasifs durant la période hivernale près des puits de propriétaires et des arbustes situés à proximité de la route;

ATTENDU les démarches déjà engagées par le ministère envers les propriétaires concernées suite à la proposition produite par la Ville de Princeville en février 2000;

ATTENDU QU'il devient de plus en plus difficile pour les propriétaires résidents dans le secteur d'accéder à leur propriété;

ATTENDU QUE ce projet doit en priorité demeurer un projet sécuritaire et environnemental pour l'ensemble des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré et, il est unanimement résolu :

QUE le conseil signifie au Ministère des Transports du Québec son intention de poursuivre ses démarches d'appui aux résidents du secteur pour que le réaménagement de la route 116 – Phase 111 soit effectué selon la proposition déjà présentée par la Ville en février 2000;

QUE le conseil indique également au Ministre délégué des Transports du Québec Monsieur Jacques Baril, qu'il est dans l'intérêt des citoyens du Québec que ce réaménagement se concrétise avec l'accord de l'ensemble des gens concernés;

QUE le conseil indique au ministre, que les parties déjà aménagées de la route 116 – Phase 1 et 11 ont fait l'objet d'une très bonne gestion et ont permis de constater l'excellent travail du ministère des Transports dans le dossier;

QUE le conseil indique également au ministre, que cette nouvelle route sera construite dans le but de répondre adéquatement aux besoins futurs du transport routier.

ADOPTÉE

01-06-209

Règlement no 2001-30 – Modification du règlement no 89-212

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2001-30, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville afin de permettre de créer la nouvelle zone AGe4 à même les zones Ag1, Sc1 et Af3 permettant l'usage d'extraction de gravier et de sable.

ADOPTÉE

01-06-210

Demande d'autorisation à la CPTAQ - Madame Karine Gagnon

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'étude de la demande d'autorisation présentée par Madame Karine Gagnon;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par Madame Karine Gagnon est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le terrain visé possède les services autonomes permettant l'existence d'une résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré il est unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Madame Karine Gagnon, afin qu'elle obtienne l'autorisation de la Commission d'y construire une résidence.

ADOPTÉE

01-06-211

Subvention additionnelle pour la Société d'Horticulture

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu qu'un montant additionnelle de 8 000\$ soit alloué à la Société d'horticulture de Princeville pour permettre l'aménagement des espaces verts sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-06-212

Demande d'autorisation à la CPTAQ – André Houle & Linda Genest

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'étude de la demande d'autorisation présentée par Monsieur André Houle et Madame Linda Genest;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée par les requérants est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Monsieur André Houle et Madame Linda Genest, afin d'obtenir l'autorisation de la Commission pour acquérir une partie des lots 19-B et 19-C du rang V111 et 1X du canton de Stanfold afin d'utiliser le garage pour une écurie.

ADOPTÉE

01-06-213

Bilan du tournoi provincial Bantam 2001

ATTENDU la tenue du tournoi provincial Bantam 2001 a généré des surplus financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise la répartition du surplus financier enregistré par l'organisation du tournoi provincial

Bantam 2001 telle que conclue entre les parties concernées.

ADOPTÉE

01-06-214

Bilan du tournoi novice/atome 2001

ATTENDU la tenue du tournoi de hockey Novice/Atome 2001 a généré des surplus financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise la répartition du surplus financier enregistré par l'organisation du tournoi de hockey Novice/Atome 2001 telle que conclue entre les parties concernées.

ADOPTÉE

01-06-215

Filles d'Isabelle

ATTENDU QUE l'organisation des Filles d'Isabelle de Princeville utilise un espace de rangement au Centre communautaire Pierre Prince de Princeville;

ATTENDU QU'une facturation a été transmise en 2000 à l'organisation des Filles d'Isabelle de Princeville pour la location du local;

ATTENDU QUE l'espace loué est très restreint et qu'il y aurait lieu de réévaluer la facturation de cette espace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil annule la facturation transmise pour l'année 2000 et 2001 à l'organisation des Filles d'Isabelle de Princeville et qu'aucune facturation ne soit dorénavant transmise pour la location de l'espace de rangement utilisé par l'organisation des Filles d'Isabelle de Princeville au Centre communautaire Pierre Prince.

ADOPTÉE

01-06-216

Festival du Cheval – Besoin en terrain pour roulottes

ATTENDU QUE l'organisation du Festival du Cheval de Princeville désire utiliser le terrain situé près de l'édifice municipale de l'ex-Paroisse de Princeville pour stationner les roulottes et autres véhicules motorisés au cours de la fin de semaine du 8 juin, 9 juin et 10 juin 2001;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'organisation du Festival du Cheval de Princeville à utiliser le terrain situé au 101, rue Demers pour stationner les roulottes et autres véhicules motorisés des visiteurs qui prendront part à la première édition du Festival du Cheval de Princeville.

ADOPTÉE

01-06-217

MRC d'Arthabaska

ATTENDU QUE par décret gouvernemental, la région Centre-du-Québec, couvrant les territoires des MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska, a acquis son autonomie administrative en juillet 1997;

ATTENDU QUE les réalités culturelles des régions Mauricie et Centre-du-Québec si bien que la région Centre-du-Québec se doit de récupérer son autonomie pour affirmer son identité culturelle;

ATTENDU QUE la région Centre-du-Québec désire s'appuyer sur une structure efficace de représentations du milieu culturel, à la base de l'élaboration d'une planification stratégique et d'un plan d'action et de développement pour ce secteur d'activités;

ATTENDU QUE le développement de stratégies régionales productives en matière de développement, y compris le développement culturel, implique la nécessité de doter la région des outils adéquats adaptés à sa réalité et à ses besoins;

ATTENDU QUE le seul cadre d'organisation proposé actuellement dans la région Centre-du-Québec par le ministère de la Culture et des Communications ne rencontre par les besoins et la volonté des intervenants du milieu culturel de la région Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE pour des régions administratives aux caractéristiques semblables et comparables à celles du Centre-du-Québec, le ministère de la Culture et des Communication du Québec supporte des structures de représentation et de concertation culturelles efficaces et permanentes à partir de son programme de soutien à la concertation locale et régionale;

ATTENU les représentations du Conseil Régional de Concertation et de Développement du Centre-du-Québec suivant sa résolution numéro C.E. 2001-03 493 du 1^{er} mars 2001;

ATTENDU l'importance de la participation du gouvernement sur le développement culturel, l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et le rayonnement culturel de la région;

ATTENDU les discussions ayant eu lieu à ce sujet à la table des préfets des cinq MRC de la région Centre-du-Québec à l'effet de localiser une éventuelle direction régionale dans la MRC Bécancour;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie les démarches entreprises pour obtenir de la Ministre de la Culture et des Communications Madame Diane Lemieux, l'autorisation en vue de constituer une direction régionale du ministère de la Culture et des Communications propre à la région administrative Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

01-06-218

Agence forestière des Bois-Francis

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte d'adhérer à l'Agence fo-

restière des Bois-Francis et autorise le versement de la cotisation de 50 \$ pour l'année 2001-2002.

ADOPTÉE

Jean Letendre

La demande de réfection d'une clôture - Refusée.

01-06-219

Moisson Mauricie

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accepte de verser à l'organisation Moisson Mauricie un montant de 389,18 \$ représentant 0,01\$ par kilo des denrées alimentaires distribués sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-06-220

Société canadienne de la Croix-Rouge

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil octroi à l'organisation de la Société Canadienne de la Croix Rouge un montant de 125 \$ comme soutien financier à cet organisme humanitaire.

ADOPTÉE

René Claude St-Cyr

La demande produite pour l'organisation de Moto Flash Mode (3) présentée par Monsieur St-Cyr – Refusée.

01-06-221

Jeunes Ruraux de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil octroi à l'organisation des « Jeunes Ruraux de l'Érable » un montant de 100 \$ pour la parution d'une annonce dans le bottin souvenir devant être distribué aux participants de l'Exposition locale des Jeunes ruraux de l'Érable qui aura lieu le 7 juillet 2001 à la ferme Légil inc..

ADOPTÉE

01-06-222

Fondation du CLSC - CHSLD de l'Érable

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil accepte de contribuer à l'organisation de la Fondation du CLSC - CHSLD de l'Érable pour un montant de 300 \$ en guise d'appui à la 11^e campagne de souscription de la Fondation des soins de santé sur le territoire de la M.R.C. de l'Érable.

ADOPTÉE

Chambre de Commerce de l'Érable

Un avis écrit sera transmis à la Chambre de Commerce de l'Érable pour les aviser de notre absence au tournoi de golf annuel et souper organisé en juin - Classé.

Cadets de l'air – Escadron 814 Optimiste – Remerciements - Classé

FADOQ - Remerciements - Classé

Club de patinage artistique – À l'étude

01-06-223

CLSC CHSLD de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte de contribuer à l'organisation de la Journée Familiale de l'Érable qui aura lieu en septembre 2001.

QU'un montant de 100 \$ soit accordé à l'organisation pour la tenue de cet événement familial.

ADOPTÉE

01-06-224

Fonds Espoir Leucémie 9452 enr.

Sur la proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accepte de contribuer au Fonds Espoir Leucémie 9452 enr. de Victoriaville pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

01-06-225

Tournoi Adrien Paquet

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise ses membres à participer au tournoi de golf « Adrien Paquet » qui aura lieu le 18 juillet 2001 et dont les profits seront versés à l'organisation des Premiers Répondants de Princeville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-06-226

Levée

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaire,
Greffier

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, Trésorière